

Plan Communal de Sauvegarde
Le Malesherbois

LA COMMUNE ET LES RISQUES MAJEURS : S'INFORMER POUR FAIRE FACE

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M. édition 2024

PLAQUETTE À CONSERVER



SOMMAIRE

01	Qu'est-ce qu'un risque majeur	3
02	Quels risques au Malesherbois ?	4
03	Qui fait quoi pour notre sécurité ?	5
04	Comment suis-je alerté en cas de danger ?	6
05	Les inondations	8
06	Les mouvements de terrain et séismes	10
07	Les tempêtes et les orages	12
08	Les risques industriels et les transports de matières dangereuses	14
09	Le risque nucléaire	16
10	Les risques sanitaires	18
11	Informations : le kit d'urgence	19
	Risques majeurs : informations utiles et numéros d'urgence	20

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M. édition 2024

PLAQUETTE À CONSERVER

Crédits

Pictogrammes de dangers : MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), MeteoFrance (liens Internet en page 12)

Photos

Mise en page sous la supervision de :

Cabinet conseil Lexis

01 QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR

— Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle (inondation, tempête, mouvements de terrain, séisme...) ou dû à l'activité de l'homme (accident industriel, transport de matière dangereuse...) mette en danger des vies humaines et détériore des biens et/ou l'environnement.

Il est caractérisé par :

- > sa très faible probabilité ;
- > sa très forte gravité.

Ses effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants.

Ainsi les risques majeurs se différencient des autres types de risques plutôt qualifiés de « risques de la vie courante » (accidents de la route, risques domestiques, pollutions chroniques). La probabilité d'apparition des risques de la vie courante est en effet bien supérieure à celle de la survenue d'un accident majeur et l'ampleur de l'événement et des moyens mobilisés pour y faire face sont moins importants.

Face à ces événements majeurs, des mesures préventives sont mises en place par la commune du Malesherbois.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) explique comment reconnaître ou donner l'alerte et informe, très simplement, de la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Il est un des moyens prévus au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour inculquer une culture du risque.

QUELS RISQUES AU MALESHERBOIS ? 02

Les risques identifiés par la Préfecture au sein du Dossier
Départemental sur les Risques Majeurs

Risques naturels

- > Le risque d'inondation et par ruissellement pluvial,
- > Le risque de mouvement de terrain par tassements différentiels consécutifs à la sécheresse, éboulement de terrain,
- > Le risque de phénomènes météorologiques (tempête et grains),
- > Séismes (niveau 3 de la carte nationale).

Risques technologiques

- > Le transport de matières dangereuses,
- > Le risque industriel,
- > Le risque nucléaire.

4

Les arrêtés de catastrophes naturelles

Inondations et coulées de boue

Mouvements de terrain

Début le	Publié au JO le	Début le	Fin le
28/05/2016	16/06/2016	25/12/1999	30/12/1999
25/12/1999	25/12/1999		

QUI FAIT QUOI POUR NOTRE SECURITE CIVILE ? 03

Le Préfet

- › coordonne les forces de secours ;
- › peut déclencher le plan Orsec et peut devenir Directeur des Opérations de Secours si la crise concerne plusieurs communes ou si elle dépasse les moyens de la commune.

Le Maire

- › est le responsable du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui résume les missions de la commune en cas de crise,
- › est le Directeur des Opérations de Secours (hors Plan Orsec) et coordonne la cellule de crise municipale,
- › facilite les actions des sapeurs-pompiers et des forces de l'ordre et rend compte aux autorités préfectorales.

Les structures communales et intercommunales et les prestataires de réseau

- › gèrent et adaptent à la situation les services à la population qui les concernent (électricité, gaz, déchets, eau, assainissement, etc).

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les entreprises

- › informent d'un éventuel danger, relaient l'alerte auprès des usagers et des salariés, adaptent leur activité en cas de crise. En particulier, les écoles peuvent déclencher leur PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

Les citoyens

- › réagissent aux alertes, se mettent en sécurité
- › facilitent les secours par leur comportements, se montrent patients et solidaires,
- › peuvent se préparer davantage en élaborant un Plan Familial de Mise en Sureté.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE DANGER? 04

- > Les cartes « vigilance météo » (MétéoFrance) et Vigicrues (Ministère de l'Environnement) : à la télévision, sur Internet, sur mon téléphone portable.
- > Les alertes préfectorales (canicule, grands froids, pollution atmosphérique) : via la mairie, sur le site Internet de la Préfecture.
- > Les médias : télévision, radio, presse, réseaux sociaux.
- > La mairie a la responsabilité de diffuser l'alerte aux populations concernées et aux principaux établissements locaux par : les panneaux à message variable, le site internet, les systèmes de téléalerte, les sirènes mobiles d'alerte.
L'alerte peut être relayée par les entreprises ou les établissements scolaires.

En cas d'alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école avant d'y être autorisé. Ils sont mis en sécurité dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté de l'établissement (PPMS).

- > Les sirènes du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) pourront également être déclenchées par la Préfecture. Un test est réalisé tous les 1er mercredi du mois.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1^{er} mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Dans tous les cas, les bons réflexes sont :

Avant



- › Je prévois un kit d'urgence

Pendant



- › Je suis vigilant et je cherche à m'informer (radios France Bleu Loire Océan 101.8 MHz et France Info 88.1 MHz).



- › Je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres.



- › Je ne téléphone pas (sauf urgence médicale) pour libérer les lignes pour les secours



- › Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Après

- › Je fais le point des dégâts avant de contacter mon assurance.



- › Je m'éloigne des zones dangereuses



- › Je respecte les consignes des autorités.

LES INONDATIONS 05

La commune du Malesherbois est confrontée à un risque d'inondation par crue de l'Essonne. Ce dernier a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) qui vise à adapter les règles d'urbanisme. La zone inondable est principalement constituée des rives de l'Essonne. Toutefois, quelques habitations peuvent être concernées rue Adolphe COCHERY.

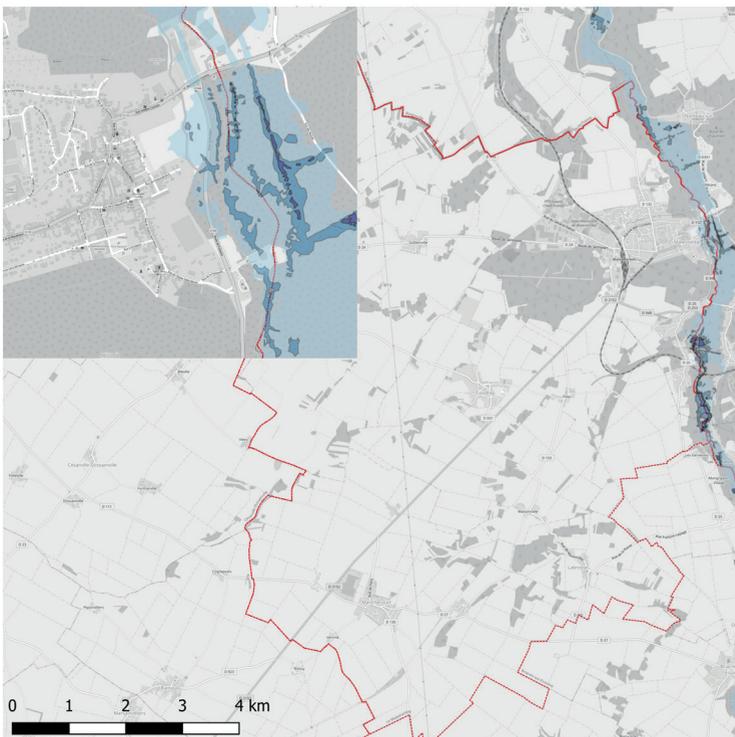
En cas d'inondation, des messages de prudence sont diffusés. Les services municipaux déploient des moyens de protection (fermeture de la voirie).

Il est essentiel pour la sécurité de tous, de respecter les consignes de sécurité.

Zone à risques d'inondation

Cartographie du risque Inond

Sources : PPRI



Inondations

- Aleas_faibles
- Aleas_moyens_forts
- Aleas_tres_forts

Administration

- COMMUN~1
- EPCI
- COMMUNE

Electricité

- postes-de-distribution-publique-postes
- PYLONE
- postes-source
- POSTE~1
- LIGNE~1
- ERP

OpenStreetMap

Et moi, je fais quoi ?

Avant



- > Je m'informe en mairie pour l'inscription au système de téléalerte permettant d'être prévenu en cas d'inondation (réservé à certains habitants de Méan-Penhoët).
- > Je m'informe de la météo.
- > J'identifie les espaces refuges (étages...).
- > Je protège mes locaux pour éviter les entrées d'eau.

Pendant



- > Si je suis à l'extérieur, je ne traverse pas en voiture une zone submergée par l'eau.



- > Je me mets à l'abri.
- > Je surélève les électroménagers et les produits toxiques



- > J'évite les déplacements.
- > Je ne m'engage pas dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pieds.

Après



- > En sortant, je fais attention à ce qui a pu être fragilisé,
- > Je ne m'approche pas des lignes électriques ou téléphoniques.



- Je fais attention aux risques de chutes cachés par l'eau (plaques d'égout ou obstacle invisible).

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SEISMES 06

Les Mouvements de terrain

Le sous-sol de la commune est constitué de formations argileuses.

Plusieurs mouvements de terrain peuvent se produire :

- › les effondrements de terrain de terrain ;
- › Le retrait et gonflement des sols argileux.

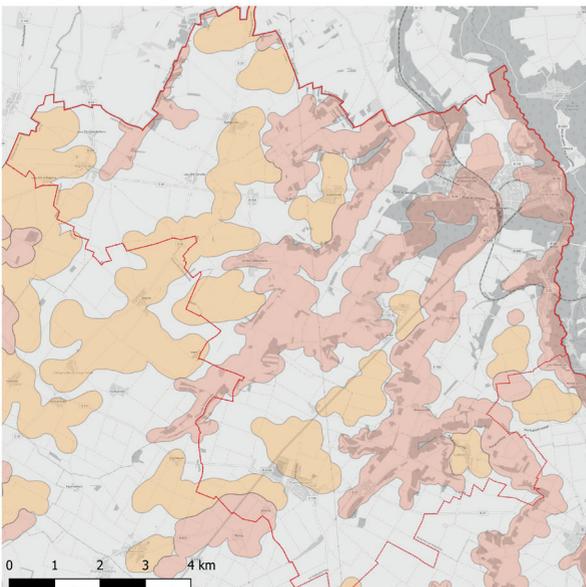
Ces mouvements de terrain se caractérisent par une cinétique très lente (généralement de plusieurs mois) occasionnant des dégâts localisés. On pourra citer comme exemple : des désordres structuraux sur les bâtis (fissures), la fragilisation de canalisations souterraines, l'affaissement du réseau routier.

Les Séismes

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Plusieurs failles sont connues dans le département.

Le Malesherbois est située dans une zone de sismicité faible.



Cartographie de l'aléa retrait et gonflement des argiles

Sources : BRGM



Administration

□ EPCI

□ COMMUNE

Mouvements de terrain

AleaRG45_L93

□ Faible

□ Moyen

OpenStreetMap

Les bons réflexes

Avant



- > J'identifie les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.

- > Je repère un endroit où me mettre à l'abri.



- > Je vérifie mon kit de sûreté.

Pendant



- > Dès les premiers signes, j'évacue le bâtiment dans lequel je suis.



- > A l'extérieur, je m'éloigne des bâtiments menaçant de s'effondrer.
- > A l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



- > Je n'allume pas de flamme.

Après

- > J'évalue les dégâts et les dangers avant de réintégrer mon domicile.

LA TEMPETE 07 ET LES ORAGES

Les tempêtes et les orages sont des événements météorologiques exceptionnels. Ils affectent l'ensemble du territoire national.

En région Pays de la Loire, la tempête Xynthia a notamment conduit à de nombreux dégâts matériels et quelques blessés. Lorsque ces événements sont accompagnés par des orages ou des précipitations, les dégâts peuvent être encore plus impressionnants.

Dans la plupart des cas, les victimes le sont du fait de comportements imprudents.

Les mesures de prévention et de protection

Météo France est en charge d'assurer la vigilance météorologique. Depuis plusieurs années, elle édite deux fois par jour une carte de vigilance organisée autour de 4 couleurs :

Verte	> Pas de vigilance particulière.
Jaune	> Phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux.
Orange	> Vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
Rouge	> Vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

En cas d'alerte, la Préfecture informe la commune qui participe à la diffusion des consignes de sécurité.

Le site Internet météoFrance est le suivant : www.meteofrance.com

Et moi, je fais quoi ?

Avant



- › Je prévois un kit d'urgence



- › Je m'informe sur les conditions météorologiques

Pendant



- › J'anticipe, je protège et je ferme toutes les ouvertures de la maison.
- › Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.



- › Je respecte les consignes des autorités.



- › Je limite mes déplacements au strict minimum et si je dois me déplacer, je signale mon départ à des proches.

Après



- › Je fais attention aux objets prêts à tomber ou blessants.
- › Je ne touche pas aux fils tombés au sol.
- › Je ne coupe les arbres et les branches menaçants de tomber.



- › J'évite les déplacements et, en cas de nécessité, je conduis avec prudence.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

08

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entrainer des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Le Malesherbois abrite à un établissement industriel à risque classées SEVESO seuil Bas (GPXO). Il dispose d'un Plan d'Organisation Interne déclenché par la société en cas d'accident. Le danger principal est de nature thermique en cas d'incendie. L'effet ne dépasse pas les limites de la société. Toutefois, des consignes de mise à l'abri ou de confinement pourront être décidé par la Préfecture en cas de nécessité

A ceci, s'ajoute le risque lié aux transports de produits dangereux sur :

- > Les voies routières
- > Les voies maritimes,
- > Les canalisations (gazoduc).

La ville est traversées par des axes importants de circulation routiers et par un gazoduc.

La nature des produits transportés caractérise le risque encouru par la population en cas d'accident. Le risque peut se présenter sous différentes formes :

- > Une explosion ou un incendie,
- > Une émanation de produits toxiques sous forme liquide ou gazeuse,
- > Une pollution du sol et du sous-sol.

En cas d'alerte, la Mairie et les secours vous indiqueront les principales conduites à tenir en fonction de la nature du danger.

Il peut entrainer des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Avant



- > Je prévois un kit d'urgence

Pendant



- > En entendant la sirène d'alerte, je me confins chez moi en bouchant les arrivées d'air.



- > J'évite de téléphoner.



- > Je ne fume pas.



- > Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

- > Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte (sapeurs-pompiers, police...).

Après



- > Je respecte les consignes des autorités.

- > J'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais et en cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement.

LE RISQUE NUCLEAIRE 09

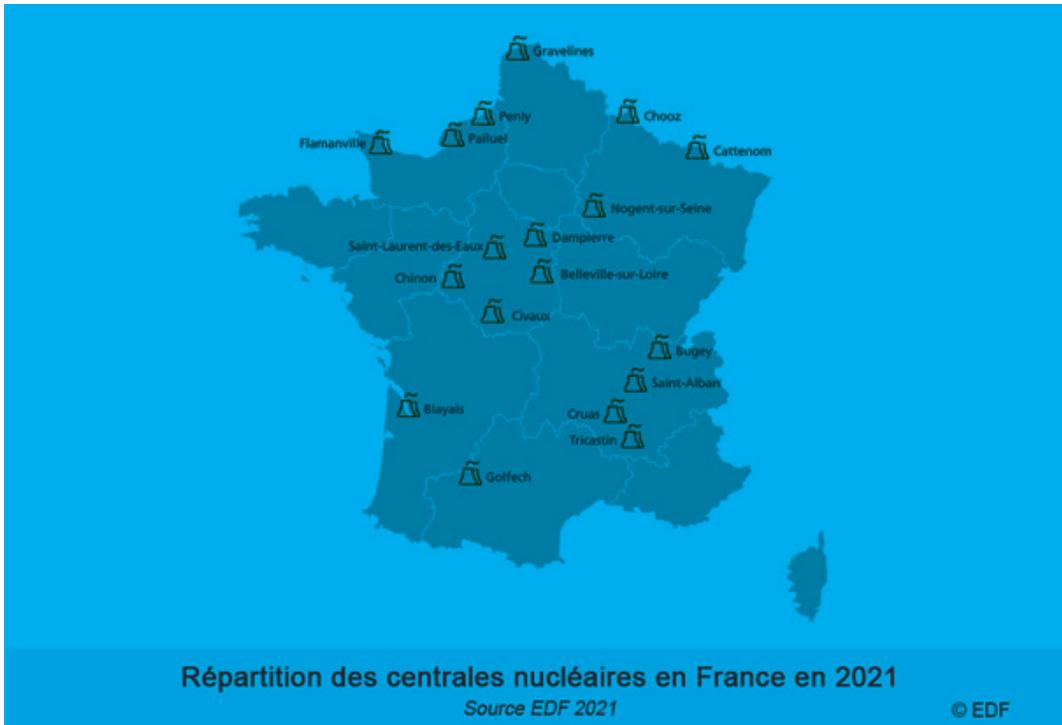
Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Un plan d'urgence a été élaboré par l'exploitant EDF des centrales nucléaires.

Le plan ORSEC Iode est établi par le préfet et prévoit la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population en cas d'accident nucléaire majeur.

Le Malesherbois, comme l'ensemble du territoire national, peut être concernée par une pollution radiologique.

16 Localisation des centrales nucléaires en France



Et moi, je fais quoi ?

Avant



- > Je prends connaissance des risques, des moyens et des consignes de mise à l'abri.

Pendant



- > En entendant la sirène, je me confins chez moi.



- > Je ferme les portes et fenêtres et je limite les entrées d'air.



- > Je m'informe et j'attends les consignes des autorités avant de me rendre dans le centre de distribution des médicaments le plus proche de mon domicile.

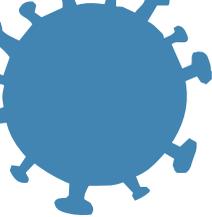
Après

- > Si je crains d'avoir été exposé à des poussières radioactives, je me débarrasse des vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Je me douche et je me change si possible.



- > Je respecte les consignes des autorités.

- > J'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais et en cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement.



LES RISQUES SANITAIRES 10

Un risque sanitaire représente une menace directe pour la santé des populations. Les nazairiens peuvent être exposés à ces risques.

Le risque épidémique

On parle d'épidémie lorsqu'il y a une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : la grippe, Ebola...). Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le choléra..et plus récemment la COVID-19).

Les bons réflexes :

- > Je me lave les mains,
- > Je respecte la distanciation physique,
- > Je porte un masque,
- > J'utilise des mouchoirs à usage unique.

Le moustique-tigre

Noir avec des tigrures blanches sur le corps, il mesure moins de 7 mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika. Fin 2021, neuf communes étaient considérées comme colonisées en Loire-Atlantique.

Les bons réflexes :

- > Je me lave les mains,
- > Je respecte la distanciation physique,
- > Je porte un masque,
- > J'utilise des mouchoirs à usage unique.

Le radon

Le radon est un gaz radioactif naturel présent dans le sol et les roches, inodore, incolore et inerte chimiquement. En 2018, le risque potentiel Radon a fait son apparition en Loire-Atlantique.

A Saint-Nazaire, il y a un potentiel d'exposition de catégorie 1 (catégorie la plus faible).

INFORMATIONS UTILES : LE KIT D'URGENCE

11

Mon kit d'urgence

En cas d'évacuation comme de confinement, chaque foyer doit être en mesure de subvenir à ses besoins minimums, même en cas de coupure d'énergie (gaz et électricité). Les besoins sont les suivants :

- Equipement à préparer en avance :
 - Pour me signaler auprès des secours (un sifflet, une lampe torche...);
 - Pour assurer l'attente (des bouteilles d'eau, des aliments non périssables et énergétiques, le cas échéant, de l'alimentation pour nourrisson...);
 - Une radio à pile pour rester informé ;
 - Une trousse médicale de premiers soins.
- En cas d'évacuation :
 - Les papiers d'identité personnel (carte d'identité, passeport, livret de famille, assurances...);
 - Un minimum d'argent liquide ;
 - Des vêtements chauds ;
 - Les produits d'hygiène et les médicaments (dont prescriptions médicales).

Lorsque vous évacuez une zone de danger, informez la mairie de votre départ et de votre lieu d'évacuation. En laissant vos coordonnées, vous serez informés des conditions de retour.

Si vous ne disposez pas de lieu d'hébergement (famille, amis, proches, logement proposé par votre assureur...), un Centre d'Accueil et de Regroupement des Impliqués sera mis en place par les services communaux.

RISQUES MAJEURS : INFORMATIONS UTILES ET NUMEROS D'URGENCE

Numéro d'urgence unique (européen)	112
Pompiers	18
Police	17
SAMU	15
Numéro d'urgence quand difficultés à entendre ou parler (par SMS / fax)	114
Numéro de crise unique de la mairie	XX XX XX XX

20

Mairie

XX XX XX XX XX

www.ville-lemalesherbois.fr
mairie@ XXXXXXX

Portails interministériels sur les risques

www.gouvernement.fr/risques

Radio : France Info
France Bleu

105.5 FM
100.9 FM

Cette plaquette est téléchargeable sur le site Internet de la ville.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Plan Communal
de Sauvegarde (PCS) à la mairie.

Nous restons à votre écoute en cas de besoin complémentaire.



SOYEZ TOUJOURS ATTENTIFS AUX CONSIGNES
DE VIGILANCE ET D'INFORMATION

